

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006031

OBJET : Acceptation du fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire National de Région

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5-VI,

Considérant que le Conservatoire National de Région accueille des élèves dont l'origine dépasse le territoire communal et présente à ce titre un intérêt communautaire,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Accepte le fonds de concours de 556 062 euros versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire National de Région d'Aubervilliers - La Courneuve.

Article 2 : La recette sera imputée sur l'article :

- 7475-311 (705-7475-311)

Le Maire